

FICHE D'INSCRIPTION – Animations ou Stages PATINOIRE 2025/2026

Responsables légaux de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Enfant :

Nom..... Prénom

Date de naissance Fille ☐ Garçon ☐

Autorise mon enfant à participer aux animations ou stages, proposées par la Collectivité Territoriale à la Patinoire.

Autorisations :

Autorise ☐ N'autorise pas ☐ : la diffusion d'images et de vidéos où figure mon enfant

Autorise ☐ N'autorise pas ☐ : Mon enfant à partir seul à la fin des animations ou des stages.

Informations concernant l'enfant :

Votre enfant a-t-il des allergies ? Si oui, lesquelles :

Tous renseignements importants sur la santé de votre enfant (Asthme, épilepsie, etc) :

Règlement

- ✓ Les jeunes ou enfants s'engagent à participer aux animations ou stages dans le respect total des personnes, des locaux et du matériel.
- ✓ Les jeunes ou enfants s'engagent à participer à toutes les animations qui seront proposées.
- ✓ L'usage des téléphones mobiles, smartphones et autres n'est pas conseillé pendant les animations ou les stages. Les participants en possession de ces appareils, auront pour obligation de suivre les consignes limitées d'utilisation du matériel décidées par l'équipe pédagogique afin de ne pas perturber les animations et le bien-être de tous.
- ✓ La publication sur les réseaux d'images ou de vidéos portant atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui est strictement interdite et passible d'une amende.
- ✓ Il est indispensable que l'enfant ou le jeune reste avec les responsables lors des animations ou stages. Il ne doit pas s'éloigner du groupe sans l'autorisation d'un des encadrants.
- ✓ En cas d'incident bénin, l'enfant ou le jeune est pris en charge par l'encadrant formé aux gestes de 1^{er} secours. En cas d'accident l'encadrant prévient les services de secours spécialisés. Dans les deux cas l'encadrant appellera les parents dans les plus brefs délais afin de les informer de la situation.
- ✓ Les participants devront respecter l'organisation des animations ou stages et avoir une tenue vestimentaire appropriée aux animations ou stages.
- ✓ Lors des activités encadrées proposées au jeune public, l'arrivée des enfants est attendue 15 minutes avant l'heure prévue de l'activité, le responsable de l'enfant est en charge de l'équipement de l'enfant, et de son accompagnement aux sanitaires avant l'activité (passage obligatoire).
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, ou agissement grave ou de nature à troubler le bon fonctionnement des animations ou stages, les responsables contacteront les parents du jeune ou de l'enfant concerné afin de prendre les mesures nécessaires et pourront l'exclure.
- ✓ **La participation financière devra être réglée au moment de l'inscription** à l'accueil de la Patinoire.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement sauf pour motif de santé sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'annulation des animations.
- ✓ La Collectivité Territoriale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles.

Je soussigné(e), M ou Mme représentant légal de l'enfant, atteste

- que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour la pratique des animations auxquelles il participe,
- Que mon enfant est à jour de ses vaccins,
- Que mon enfant est couvert pour l'année en cours, par une assurance extra-scolaire,
- avoir pris connaissance avec mon enfant et accepte le règlement ci-dessus

Fait à....., le

Signature du responsable légal
précédée de la mention
« lu et approuvé »